

**PROCES -VERBAL D'INSTALLATION ET D'ELECTION DE LA DELEGATION
SPECIALE DE LA COMMUNE D'AIGUILLON**

L'an deux mille vingt et un, le 12 du mois de mars à 11 heures, en application des articles L.2121-35 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'arrêté préfectoral n° 47-2021-03-11-001 du 11 mars 2021 portant constitution de la délégation spéciale, s'est réunie la-dite délégation de la commune d'AIGUILLON, dans la salle du conseil municipal.

Étaient présents : 3

- M. Francis SOUTRIC, préfet honoraire,
- M. Max MARTINEU, trésorier payeur général à la retraite,
- M. Philippe DUPOUTS, ingénieur à la retraite,

Assistait à la séance Mme Martine BEVILACQUA, DGS de la commune

1/ Installation de la délégation spéciale

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MARTINEU, doyen d'âge, qui a déclaré les trois membres de la délégation spéciale cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. DUPOUTS a été désigné en qualité de secrétaire de séance par la délégation spéciale.

2/ Election du président de la délégation

• 2.1 Rappel des dispositions du CGCT

M. MARTINEU, a invité la délégation spéciale à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L.2121-35 et suivants du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres de la délégation spéciale. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

• 2.2 Déroulement du scrutin

Chaque membre de la délégation, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par les services administratifs de la mairie et l'a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier membre de la délégation spéciale, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

• 2.3 Résultats du vote

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 3 (trois)
- Nombre de suffrages déclarés blanc(s) et nul(s) 0 (zéro)
- Nombre de suffrages exprimés 3 (trois)
- Majorité absolue 2 (deux)

NOM	Nombre de suffrages obtenus
M. SOUTRIL Francis	3 (trois)

• 2.4 Proclamation de l'élection du président de la délégation spéciale

M. SOUTRIL a été proclamé élu président de la délégation spéciale et immédiatement installé dans ses fonctions.

3/ Elections des adjoints de la délégation spéciale

Le président de la délégation a appelé à procéder à l'élection des adjoints au président de la délégation spéciale, par vote au scrutin secret.

Etaient présents et ont participé au vote :

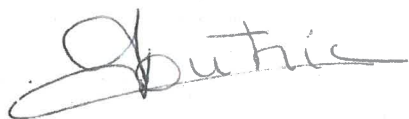
- M. SOUTRIL , président
- M. MARTINEAU , membre de la délégation spéciale, candidat au poste de vice-président
- M. DUPOUTS , membre de la délégation spéciale, candidat au poste d'adjoint

• 3.1 Ont été proclamés élus à l'unanimité et installés dans leurs fonctions :

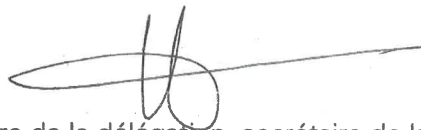
- M. MARTINEAU vice-président de la délégation spéciale
- M. DUPOUTS adjoint de la délégation spéciale

4/ Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, a été dressé et clos le 12 mars 2021 à AIGUILON

 M. SARRAIL

Président de la délégation spéciale



M. MARTINEAU

Membre de la délégation, secrétaire de la séance



M. DUPONT

Membre de la délégation

